



Affiché le 18/09/2025

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Avenant n°2 au marché « Gestion des encombrants et des déchets issus des collectes sélectives – lot 7 tri et conditionnement des emballages ménagers recyclables » n°20210628-L7

Délibération n° 25 09 06

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi seize septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le mercredi dix septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingear, Nicole Colombo, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, et Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Alain Michellis par Monsieur Alain Alessio, Monsieur Armand Gasiglia par Monsieur Francis Tujague, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Germaine Millo par Monsieur Jean-Marc Rancurel.

Absent : Monsieur Gérard Saramito.

Madame Béatrice Ellul a été nommée secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur Cyril PIAZZA

Considérant que le marché « *Gestion des encombrants et des déchets issus des collectes sélectives – lot 7 tri et conditionnement des emballages ménagers recyclables* » a été attribué par délibération n°21 09 21 du 30 septembre 2021 à l'entreprise Paprec CRV (Cannes-la-Bocca),

Considérant que ce marché a été attribué sans minimum et sans maximum pour une durée d'un an reconductible trois fois, pour une date de fin maximale au 31 octobre 2025,

Considérant que par délibération n°25 03 06 du Conseil Communautaire en date du 04 mars 2025, la cession du marché de l'entreprise Paprec CRV en faveur de l'entreprise Paprec Méditerranée a été autorisée en raison d'une restructuration géographique,

Considérant que la procédure de renouvellement de ces prestations a été déclarée infructueuse pour absence d'offre,

Considérant que l'absence d'offre est liée à la modification en 2026 des gestionnaires de certains exutoires de collecte sélective,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter un avenant n°2 au marché « *Gestion des encombrants et des déchets issus des collectes sélectives – lot 7 tri et conditionnement des emballages ménagers recyclables* » afin de prolonger le marché jusqu'au 31 octobre 2026 date à laquelle la visibilité sur certains exutoires sera connue et permettra à la Communauté de Communes d'établir une nouvelle sa stratégie d'achat sur ce segment.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président,
après en avoir délibéré,**

- Autorise le Président à signer l'avenant n° 2 avec Paprec pour la prolongation du lot 7 « *tri et conditionnement des emballages ménagers recyclables* » jusqu'au 31 octobre 2026 et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 27

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingoard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
B. ELLUL**



**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**



55/bis RD 2204
06440 BLAUSASC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES PYRÉNÉES
08-08-2025